



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chevaux

Question écrite n° 43380

## Texte de la question

M. Jean Launay appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les menaces de fermeture pesant sur le site des Haras nationaux de Rodez (Aveyron). La double présence - gage d'équilibre - dans la région Midi-Pyrénées, la plus étendue de France, du service public des haras dans cette ville-préfecture et à Tarbes (Hautes-Pyrénées) constitue un facteur primordial du développement de la filière équine, dont le rôle économique et touristique contribue à l'aménagement du territoire régional. La disparition du pôle ruthénois serait gravement préjudiciable à la filière du cheval dont la spécificité midi-pyrénéenne tient à la fois à la qualité des races mais également aux difficultés géographiques liées notamment aux zones de montagnes. Cette filière, dont le rayonnement au-delà de l'élevage est source de très nombreux emplois à travers de multiples déclinaisons, tels les sports équestres ou les activités touristiques, s'en trouverait alors particulièrement affaiblie. Compte tenu de ces éléments, il lui demande de bien vouloir envisager toutes les mesures nécessaires afin d'éviter cette dangereuse perspective et d'apaiser ainsi l'inquiétude des professionnels concernés.

## Texte de la réponse

Les Haras nationaux ont élaboré un nouveau schéma d'implantation territoriale en vertu du contrat d'objectifs signé avec l'État le 29 juillet 2003. Ce schéma, qui s'inscrit dans la politique nationale d'aménagement du territoire et du développement rural, a fait la plus large part à la concertation locale afin de nouer des partenariats fructueux et d'exploiter au mieux le potentiel de chaque site. C'est ainsi que les pôles hippiques ont vocation à se substituer aux dépôts actuels. Il est tenu compte des projets envisagés par les collectivités territoriales, de la situation géographique et de l'impact économique, social et financier de la transformation des infrastructures existantes. En ce qui concerne les stations de monte, elles ont vocation à se transformer en unités multiservices proposant aux éleveurs des services en matière de reproduction, d'identification et de conseils. Le conseil général envisage, sur le site du haras de Rodez, d'assumer la maîtrise d'ouvrage d'un pôle de formation aux métiers du cheval et la valorisation économique du patrimoine de La Chartreuse. Le conseil d'administration de l'établissement du 24 juin 2004 a pris acte de cette proposition qui va permettre aux Haras nationaux d'intervenir dans le cadre de leur mission d'aide à projet des collectivités territoriales. Leur présence à Rodez consistera en une unité multiservice, ce qui permettra de répondre également aux préoccupations des éleveurs de la région. Un point d'étape sur la mise en oeuvre des projets sera fait à l'automne 2005.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Launay](#)

**Circonscription :** Lot (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43380

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 13 juillet 2004, page 5220

**Réponse publiée le** : 31 août 2004, page 6771